



Cahier des Clauses Techniques Particulières

AMENAGEMENT DE 2 PLATEAUX DE CONSULTATIONS HDJ ET OPHTALMOLOGIE

CYCLE DE VALIDATION

Rédaction : DENIAUX.C
Date : **30/04/2026**
Signature :

Approbation : DENIS.X
Date : 30/04/2026
Signature :

Validation : LESCOT.L
Date : 30/04/2026
Signature :

SOMMAIRE

1. GENERALITES	2
2. NORMES ET REGLEMENTS	3
3. PLANNING DES TRAVAUX – PHASAGE	3
4. COMPOSITION DE L'EQUIPE.....	3
5. LIAISONS AVEC LES AUTRES CORPS D'ETAT	3
6. SPECIFICATIONS TECHNIQUES	3
6.1. PLANS – RESERVATIONS	3
6.2. PROTECTION PROVISoire	4
6.3. TRAITEMENT DES BOIS.....	4
6.4. ELEMENTS MENUISES	5
6.5. MARQUAGE CE	5
6.6. CONFORMITE DES MATERIAUX	5
6.7. PROVENANCE ET CARACTERISTIQUES DES MATERIAUX	6
7. RECEPTION	6
8. GARANTIE.....	6
9. ECHANTILLONS, PROTOTYPES.....	7
10. PREPARATION DU CHANTIER COMMUNE A L'ENSEMBLE DES LOTS	7
11. DESCRIPTION DES OUVRAGES.....	9
11.1. KITCHENETTES.....	9
11.2. CHAMBRES	9
11.2.1. Coffre-fort individuel.....	9
11.2.2. Placard	10
11.2.3. Bureaux chambres	10
11.2.4. Miroir sanitaire chambre	11
11.3. COCON	11
11.4. BUREAU CONSULTATIONS.....	12
11.5. CLAUSTRA.....	12
11.6. BUREAUX SOINS	13
11.7. BUREAUX SOINS PROPRE.....	13
11.8. BUREAU TERTIAIRE.....	14
11.9. BUREAUX 3PH.....	14

1. GENERALITES

Le présent CCTP a pour objet de définir l'ensemble des travaux à exécuter au titre du corps d'état « Mobilier Intérieur - Agencement » pour l'aménagement de 2 plateaux de consultations HDJ et d'Ophtalmologie.

Celui-ci fixe en particulier toutes les conditions propres à l'opération ci-dessus référencée et les éléments complémentaires aux spécifications générales.

Les ouvrages à exécuter par les autres lots sont censés être complètement connus par l'entrepreneur.

2. NORMES ET REGLEMENTS

Les ouvrages du présent lot, les matériaux utilisés et leur mise en œuvre seront conformes aux réglementations et normes en vigueur, notamment :

- Les travaux seront exécutés en conformité avec les spécifications et règlements techniques en vigueur, et notamment :
 - NF DTU 59.1 Travaux de bâtiment — Revêtements de peinture en feuil mince, semi-épais, ou épais.
- Produits :
 - NF T 36-005 classification des peintures : peinture et vernis
 - NF T 30-700 classification des peintures : revêtement plastique épais
 - NF T 30-608 norme relative aux enduits intérieurs de peinture
 - DIN EN 13 300 : Résistance à l'abrasion et lessivable des peintures

3. PLANNING DES TRAVAUX – PHASAGE

D'une manière générale, la période d'intervention des marchés est fixée du lundi au vendredi, de 8H00 à 18H00. Si des interventions ne peuvent être réalisés aux dates initialement prévues, ou doivent être écourtés ou interrompus lors des interventions, le titulaire s'engage à reprogrammer ces opérations ultérieurement, sans surcoût.

4. COMPOSITION DE L'EQUIPE

Le titulaire a déterminé dans le cadre de réponse la composition de l'équipe dédiée à l'exécution de la prestation telle que mise à disposition.

L'équipe doit être composée de préposés en nombre suffisant pour exécuter le marché.

Le titulaire fournit, à l'appui de son offre, le cadre de composition de l'équipe dédiée à l'exécution des prestations. Les préposés sont désignés parmi les profils déterminés.

5. LIAISONS AVEC LES AUTRES CORPS D'ETAT

Du fait de sa qualification, il appartient à l'entreprise de prévoir le détail des sujétions, fournitures et ouvrages nécessaires à la réalisation parfaite de son marché. Pour cela, elle prendra connaissance des travaux à la charge des autres corps d'état. Elle fera apparaître les ouvrages correspondants sur ses plans et détail d'exécution.

6. SPECIFICATIONS TECHNIQUES

6.1. PLANS – RESERVATIONS

L'Entrepreneur du présent corps d'état devra fournir au Maître d'ouvrage ainsi qu'au Contrôleur Technique pour accord, avant tout début d'exécution tous les plans de construction et de montage de ses ouvrages et remettre simultanément aux autres Entrepreneurs et au Maître d'Œuvre les plans de réservations et de scellements.

Les études, les plans d'implantation d'exécution et de montage seront établis par un Bureau d'Etudes qualifié et réalisés en accord avec les Entreprises concernées, en respectant les dispositions de principe figurées aux plans d'appel d'offres ainsi que l'organisation des façades définie dans la conception.

L'étude des assemblages sera particulièrement soignée, assurant une finition des ensembles aussi parfaite que possible.

L'indication de dimensions de profils portée sur les plans permet de préciser certains détails, les sections de tous les éléments devront être vérifiées et adaptées aux sollicitations et aux dispositions constructives (charges, surcharges, flèches, etc.).

Les dimensions exactes des ouvrages à réaliser devront également tenir compte de la nature des supports prévus aux plans et documents d'appel d'offres, et en particulier, pour les tolérances de clair, d'alignement, de fabrication et de mise en œuvre des éléments.

Coordination à prévoir avec les Entreprises des corps d'états concernés.

Les réservations seront précisées en temps voulu aux Entreprises concernées. Le titulaire du présent lot devra vérifier si la position et les dimensions des réservations sont conformes.

Les réservations et regarnissages maçonnés sont dus au présent lot. Tous les ouvrages de fixation sont à la charge du présent corps d'état (fourniture et pose).

La prestation de chaque article comportera l'ensemble des calfeutrements par moulures à profils simples.

6.2. PROTECTION PROVISOIRE

L'Entrepreneur étant seul responsable de ses ouvrages jusqu'à la réception du bâtiment, devra en assurer la protection pendant toute la durée du chantier et le nettoyage soigné en fin de chantier ainsi que la vérification d'aspect, de bonne tenue des ensembles, du bon fonctionnement des parties mobiles (facilité de manœuvre, fonctionnement doux et silencieux, graissage, etc....).

6.3. TRAITEMENT DES BOIS

A prévoir suivant recommandations de la Norme NF EN 335 et NF EN 350 définissant les classes de préservation et fixant les spécifications minimales à titre préventif, soit :

Tous les bois mis en œuvre seront traités préventivement à l'aide d'un produit insecticide, fongicide et hydrofuge respectueux de l'environnement, répondant aux législations actuelles. Traitement évitant toute altération ou bleuissement. La tenue de la pigmentation devra être assurée aux ultra-violets. Un traitement complémentaire pour découpes entailles réalisées sur chantier sera assuré. L'Entrepreneur indiquera clairement la nature de la protection utilisée. Les produits de traitement préventif des bois devront être strictement adaptés (sans excès) à la classe d'emploi et les procédés les moins nocifs pour l'environnement seront préférés. Les produits à base de créosotes et PCP ne sont pas autorisés. Les traitements à base de CCA sont interdits. Dans les choix des traitements des bois, les produits certifiés CTB P+ seront exigés. Dans la mesure du possible on privilégiera les essences naturellement durables pour la classe d'emploi.

Une attestation avec les procès-verbaux et certificats de traitement seront fournis avant la mise en œuvre des bois pour avis au Maître d'œuvre et au Contrôleur technique.

Les produits employés ne devront pas corroder les pièces métalliques d'assemblage ni les matériaux en contact des autres corps d'état. Ils seront compatibles avec le traitement de finition (cf. corps d'état PEINTURE – REVETEMENTS MURAUX)

Les pièces de bois en scellement dans la maçonnerie, ainsi que les assemblages exposés à l'humidité recevront obligatoirement avant mise en œuvre un traitement approprié reconnu efficace.

Le mobilier mis en place devra être compatible avec un nettoyage à la vapeur

6.4. ELEMENTS MENUISES

Les ouvrages en stratifié, lamifié, placages, laquage, etc... devront dans tous les cas présenter une finition absolument parfaite.

Les coupes, ajustages, joints, etc. devront être très soigneusement réalisés et proprement finis.

Aucune épaufrure du matériau ne sera admise, aucune rayure ou autre défaut sur les parements vus ne sera toléré.

Tous les parements revêtus en stratifié, lamifié, placage, laquage, etc... devront être garantis par l'entrepreneur contre les déformations, si minimes soient-elles.

Il appartiendra donc à l'entrepreneur de prendre toutes dispositions utiles à cet effet lors de la fabrication, par le choix du matériau support et du type de colle conforme aux normes, par la mise en place de revêtements dits de contrebalancement, etc....

Pour assurer une finition très soignée, les ajustages des revêtements aux angles et arêtes vives seront réalisés à joints vifs, les revêtements étant chanfreinés afin que l'épaisseur du matériau ne soit pas visible.

Le mobilier mis en place devra être compatible avec un nettoyage à la vapeur

6.5. MARQUAGE CE

Les Produits de construction comportant le marquage CE devront être conforme au Décret n° 2012-1489 du 27 décembre 2012.

La conformité des produits aux spécifications techniques harmonisées se manifeste par l'apposition du marquage CE sur le produit, sur son emballage ou sur les documents d'accompagnement du produit. C'est au producteur qu'il convient d'apposer le marquage CE. Il est rappelé que le marquage CE obligatoire en vertu de la réglementation, ne saurait cependant se prévaloir à des exigences normatives et réglementaires nationales plus contraignantes.

6.6. CONFORMITE DES MATERIAUX

Tous les matériaux doivent être conformes aux normes françaises (ou EN lorsqu'elles existent) et posséder un avis Technique.

Les matériaux, éléments ou ensembles non traditionnels devront être soumis à l'accord préalable du Maître d'œuvre et faire l'objet d'un Avis Technique en cours de validité, accepté par l'AFAC et respectant les réserves de cet organisme.

Les produits de construction utilisés devront être recyclables et le choix des produits mis en œuvre privilégiera les fournisseurs mettant en place des filières de recyclage et/ou de récupération des chutes. Tous les assemblages devront être démontables dans la mesure du possible pour anticiper la fin de vie du bâtiment.

Les cloisonnements respecteront les isolements indiqués dans la notice acoustique.

Autant que possible, les produits de construction seront issus de filières d'approvisionnement durable. Des usines de fabrication certifiées ISO 14001 permettent de répondre à la demande.

6.7. PROVENANCE ET CARACTERISTIQUES DES MATERIAUX

La provenance des matériaux devra être soumise à l'agrément du Maître d'ouvrage et du Contrôleur Technique. Elle sera conforme aux normes et D.T.U, les bois mis en œuvre respecteront les prescriptions suivantes :

- Certifiés FSC ou PEFC.
- Respect de l'arrêté du 2 juin 2003
- Bois d'essence naturellement durable, sans traitement préventif pour la classe de risque concernée ou traités par un produit certifié CTB P+ adapté à la classe de risque.
- Les entreprises devront privilégier le bois d'origine locale (à l'échelle européenne). Tous les bois mis en œuvre seront traités préventivement à l'aide d'un produit insecticide, fongicide et hydrofuge respectueux de l'environnement, répondant aux législations actuelles.

7. RECEPTION

Tout ouvrage ou partie d'ouvrage pour lesquels les matériaux, mode d'exécution, etc. ne seront pas conformes aux prescriptions du présent C.C.T.P seront considérés comme défectueux et non recevables.

En cas d'ouvrages défectueux, ceux-ci seront repris avec l'approbation du maître d'ouvrage, aux frais de l'entrepreneur.

Il sera dû, au titre du présent corps d'état, lors de la période "réception livraison", la mise à disposition d'un ou de plusieurs compagnons qualifiés avec un chef d'équipe, qui devront passer 1/4 d'heure dans chaque local, munis d'une éponge et de pots de peinture pour les raccords, de façon à mieux présenter les locaux lors de la consignation. Son travail achevé, le ou les locaux devront être fermés et les clés remises à la maîtrise d'ouvrage.

8. GARANTIE

Les garanties sont celles définies dans le CCAP.

Pour chaque type de garantie l'entrepreneur devra :

- Dossier complet avant le début des travaux donnant toutes précisions sur les modalités de garantie (garantie conjointe du fabricant et de l'applicateur)
- Les contrôles de travaux (y compris les frais de bureau de contrôle)
- Les réceptions en fin de travaux
- Tous les frais d'assurances complémentaires
- Les modalités d'intervention pour les contrôles durant la période de garantie

Avant la réception des travaux, il sera constitué un dossier en 5 exemplaires regroupant l'ensemble des différents procès-verbaux, Avis techniques et attestations de conformité nécessaires.

DOCUMENTS DE RECOLEMENT (D.O.E) :

En fin de chantier, l'entrepreneur, conformément au C.C.A.P, est tenu de fournir le dossier de récolement des travaux exécutés sur lequel comportera :

- Les plans d'exécution mis à jour, sous forme informatique en utilisant la maquette BIM.
- Les notices techniques détaillées des constructeurs des matériels installés.
- Les notices de fonctionnement.
- Notice des mesures à prendre en cas d'incident.

La liste détaillée des différents fournisseurs avec leurs coordonnées et le nom du correspondant régional ou le plus proche.

DOSSIER DES INTERVENTIONS ULTERIEURES (D.I.U) :

En fin de chantier, l'Entrepreneur est tenu de fournir, suivant le CCAP et le PGC, le dossier des interventions ultérieures, lequel comportera :

- Un repérage soigné des ouvrages mis en œuvre,
- La documentation technique des ouvrages mis en œuvre,

Les moyens techniques à mettre en œuvre pour l'entretien ou le remplacement des ouvrages,

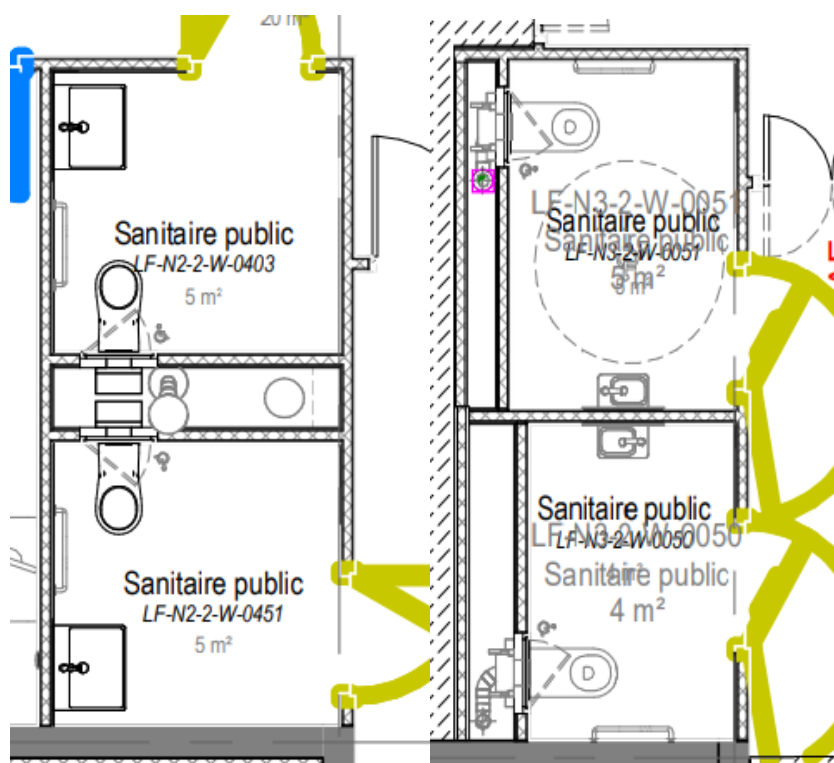
9. ECHANTILLONS, PROTOTYPES

L'entrepreneur remettra pour acceptation par le Maître d'ouvrage, les échantillons de tous les matériaux et produits qu'il propose d'utiliser.

À la demande du Maître d'ouvrage, le titulaire devra l'exécution de prototypes à échelle réelle pour validation de série, ces prototypes sont inclus dans le prix forfaitaire.

10. PREPARATION DU CHANTIER COMMUNE A L'ENSEMBLE DES LOTS

Réalisation de deux sanitaires PMR par niveau pour les besoins du chantier.



- **A la charge du titulaire du lot N°01** : la mise en place des cloisons définitives ainsi que les portes (conforme au plan).

- **A la charge du titulaire du lot N°03** : la mise en place des installations (conforme au plan) avec luminaires, installation provisoire de type Park LED étanche
- **A la charge du titulaire du lot N°04** : la réalisation des peintures lessivables sur les cloisons (2 couches)
- **A la charge du titulaire du lot N°05** : la mise en place des matériels et réseaux définitifs (conforme au plan)
- **A la charge du titulaire du lot N°06** : la pose d'un revêtement souple (en modul'up, pose libre) y compris ragréage

L'entretien régulier des sanitaires afin de les maintenir en état de fonctionnement et de propreté est à la charge du titulaire du lot 03. En cas de défaillance constatée par la maîtrise d'ouvrage, celle-ci pourra faire intervenir une société extérieure aux frais de l'entreprise du lot 03 pour manquement. Toutes dégradations feront l'objet d'une remise en état au frais du titulaire du lot 03 sans surcoût pour la maîtrise d'ouvrage. A la fin du chantier les locaux devront être dans un état impeccable pouvant être réceptionné comme tout autres locaux. La remise en état (si besoin) sera à la charge du titulaire du lot 03.

Réalisation de 3 locaux pour le chantier

-
- **A la charge du titulaire du lot N°01** : la mise en place des cloisons ainsi que les portes (conforme au plan Lot 00 approvisionnement N03). Les cloisons à créer seront identiques au projet à réaliser. Y compris dépose en fin de chantier
- L'ensemble des portes sera équipé de cylindre de marque DOM et de type Tesco ou similaire.
- Fourniture et pose de béquille
-
- **A la charge du titulaire du lot N°03** : la mise en place des installations (conforme au plan) avec luminaires de type Park LED étanche, prises de courant conformément au plan Lot 00 approvisionnement N03 y compris mobilier (chaises, tables, casier, réfrigérateur, poubelles... conformément au plan d'implantation. Y compris dépose en fin de chantier.
-
- **A la charge du titulaire du lot N°04** : la réalisation des peintures lessivables sur les cloisons (2 couches)
-
- **A la charge du titulaire du lot N°05** : La mise en place meuble sous évier avec évier et raccords conformément au plan Lot 00 approvisionnement N03 Y compris dépose en fin de chantier.
-
- **A la charge du titulaire du lot N°06** : la pose d'un revêtement souple (en modul'up, pose libre) y compris ragréage
- Y compris dépose en fin de chantier.
- L'entretien régulier est à la charge du titulaire du lot 03 afin de maintenir en état de fonctionnement et de propreté les locaux salle de pause, réunion et vestiaire. En cas de défaillance constatée par la maîtrise d'ouvrage, celle-ci pourra faire intervenir une société extérieure aux frais de l'entreprise du titulaire du lot 03 pour manquement. Toutes dégradations feront l'objet d'une remise en état au frais du titulaire du lot 03 sans surcoût pour la maîtrise d'ouvrage tout au long du chantier
-
- **A la charge du titulaire du lot N°04** : la réalisation des peintures lessivables sur les cloisons (2 couches)
- **A la charge du titulaire du lot N°05** : la mise en place des matériels et réseaux (conforme au plan)
- **A la charge du titulaire du lot N°06** : la pose d'un revêtement souple (en modul'up, pose libre) y compris ragréage

À la fin du chantier, 10 jours avant la réception, les entreprises responsables de la construction des locaux, de la salle de réunion, du vestiaire et de la salle de pause, devront déposer les installations mises en place.

11. DESCRIPTION DES OUVRAGES

11.1. KITCHENETTES

Ensemble formant meuble kitchenette, réalisé en stratifié compact 12.5mm de Polyrey ou équivalent, composé suivant détail de :

Meuble bas :

- Socle visitable sur piétements réglables.
- Plinthes, compris grille d'aération intégrée
- Joues verticales d'extrémité.
- Joues verticales de séparation intérieure entre placard.
- Panneau de fond
- Plateau bas
- Portes ouvrant à la française à 1 vantail en applique, ferrage par charnières invisibles à entailler (quantités suivant poids du vantail).
- Porte de frigo encastrable, y compris glissières. Frigo hors marché
- Poignées tirette 3005 suivant fiche matériaux posé sur le chant supérieur de la porte.
- Condamnation de chaque porte par serrures à cylindre de type mobilier de bureau.
- Aménagement intérieur par étagères fixes.

Finitions : chants : "Mélaminé" uni de chez POLYREY, ou équivalent, compris contrebalancement.

Teinte au choix du maître d'ouvrage

Façades : "Stratifiés HPL" uni de chez POLYREY ou équivalent Teinte au choix du maître d'ouvrage

Pour intérieur du meuble : "Mélaminé" uni de chez POLYREY, ou équivalent, compris contrebalancement.

Teinte au choix du maître d'ouvrage

Plan de travail

- Plateau formant plan de travail
- Sous-face sous plan de travail sans meuble, en panneaux de fibres de bois agglomérées qualité CTB-S, d'épaisseur minimum 19 mm, finition stratifié uni.

Finitions : "Stratifiés compact 12.5mm" de chez POLYREY ou équivalent

Teinte au choix du maître d'ouvrage

Nota : Meuble haut hors marché

11.2. CHAMBRES

11.2.1. Coffre-fort individuel

Fourniture et pose d'une porte avec serrure à code mécanique encastrée y compris poignée de porte



. Coloris au choix du maître d'ouvrage

11.2.2. Placard

Ensemble formant placard et composé de :

- Ossature support compris contreventement et assurant une parfaite stabilité.
- Socle avec plinthes en retrait en contreplaqué qualité CTB.X, monté sur joint étanche à l'eau de lavage du sol, y compris renforts d'angles.
- Façade composée de porte à la française hauteur suivant plans, posée en applique. Coupe en biais pour façon de prise en main.
- Panneau de façade fixe, façon de joint creux au droit du plafond
- Façon de lignage vertical par tasseau bois massif incorporé dans les panneaux de façade.
- Joes verticales d'extrémités et fond formant le caisson. Panneaux horizontaux formant le dessus et le fond du caisson.
- Élément d'about entre placard et paroi suivant localisation., avec incorporation de prises suivant localisation.
- 2 étagères fixes, épaisseur suffisante pour éviter tous risques de flèche.
- 1 barre porte cintres en acier inoxydable.
- Ferrage par charnières invisibles (quantité suivant poids du vantail).
- Poignée de tirage 3002 suivant fiche matériaux

Finitions :

Façades, étagère, intérieur

Chants, joint creux en plafond, plinthe lignages verticaux et angle bois massif

Teintes au choix du maître d'ouvrage

11.2.3. Bureaux chambres

Ensemble formant bureau et composé de :

- Plan de travail d'épaisseur 28. Façon de découpe biais
- Fixation sur cornière en aluminium anodisé, fixées mécaniquement aux parois. Mise en œuvre sur la longueur totale contre parois.

Finitions :

- Stratifiés HPL" uni de chez POLYREY ou équivalent
- Face supérieure du plateau, teinte au choix du maître

Localisation : Voir plan d'implantation

11.2.4. Miroir sanitaire chambre

Fourniture et pose d'un miroir formant glaces argentées. Verre feuilleté à bords biseautés.

Fixation par pattes chromées avec joints mousse.

Joints d'étanchéité à la pompe en pied entre miroir et plan de vasque.

Dimensions :

- Largeur du point d'eau.
- Hauteur : 100 cm, posé 10cm au-dessus du dossier ou protection

11.3. COCON

Ensemble formant cocon ambulatorie menuisé et comprenant :

Classement au feu minimum M2

Parois

- Profil plat filant en pied,
- Plinthes en contreplaqué qualité CTB.X en prolongement de la paroi montée sur joint étanche à l'eau de lavage du sol, y compris renforts d'angles.
- Panneau de contreplaqué formant paroi. Cintrage des panneaux en usine pour façonnage des angles courbes.
- Tasseaux et ossature support pour fixation sur cloisons sèche ou voile béton
- Tasseaux formant cales et fermeture entre modules
- Remplissage entre modules et entre panneau et parois support par isolant en laine minérale.
- Façon d'angle arrondi au droit de l'ouverture

Finitions :

Type 1 : Parois sauf celles en Type 3, chants

Type 2 : Tasseaux entre modules, plinthes

Type 3 : Parois de part et d'autre de la gaine fluides médicaux

Gaines fluides médicaux

- Ossature support compris contreventement et assurant une parfaite stabilité.
- Socle avec plinthes en retrait en contreplaqué qualité CTB.X, monté sur joint étanche à l'eau de lavage du sol, y compris renforts d'angles.
- Panneau de fond en MDF brut support des équipements techniques
- Panneau de façade démontable toute hauteur, sur charnières invisibles à ressorts et clip de fermeture intérieur.
- Retombée formant joint creux au droit du plafond
- Joues verticales d'extrémités.
- Panneaux verticaux de recouvrement intérieur
- Panneaux horizontaux formant le dessus et le fond du caisson.
- Tasseaux bois formant lignage vertical et horizontal

La prestation comprendra également toutes découpes, perforations, etc. pour ventilation des canalisations de fluides médicaux.

Finitions :

Façades : "Stratifiés HPL" uni de chez POLYREY ou équivalent Teinte au choix de la maîtrise d'ouvrage
Joint creux en plafond : Stratifié HPL décor bois de chez UNILIN ou équivalent, compris contrebalancement.
Teinte au choix de la maîtrise d'ouvrage
Lignages verticaux et horizontaux : Bois massif, essence : chêne Finition : vernis mat haute résistance en deux couches, type WOODLINE de GAUTHIER ou équivalent, à charge du présent corps d'état
Teinte au choix de la maîtrise d'ouvrage
A charge Du lot FLUIDES MEDICAUX : Boitier fluides médicaux métallique

Tablette

- Tablette fixe, fixée mécaniquement sur ossature complémentaire reprise sur le cadre.

Finitions tablette : Stratifiés HPL" uni de chez POLYREY ou équivalent Teinte au choix du maître d'ouvrage
Finitions chants : Stratifié HPL décor bois de chez UNILIN ou équivalent, compris contrebalancement.
Teinte au choix du maître d'ouvrage.

Patère

Fourniture et pose d'une patère ronde de 13cm de diamètre type THE DOTS de MUUTO ou équivalent. Fixation invisible.

Finitions : Stratifié HPL décor bois de chez UNILIN ou équivalent, compris contrebalancement.
- Teinte au choix du maître d'ouvrage

11.4. BUREAU CONSULTATIONS

Ensemble formant bureau d'accueil et composé notamment :

- Cornière aluminium laqué support du plateau, fixation mécanique sur paroi verticale menuisée. Mise en œuvre de part et d'autre du plateau sur toute sa longueur, permet une parfaite solidité de l'ensemble.
 - Plan de travail d'épaisseur 28mm
 - Panneaux de façades verticaux formant jupes de séparation, d'épaisseur 28 mm
 - Plinthes en panneaux de fibres de bois agglomérées qualité CTB-H.
 - Caisson menuisé pour mise en place d'une unité centrale, composée de panneaux verticaux et horizontaux.
- Fixations sur joues et cloison menuisée. Compris crochet anti-vol d'unité centrale.
- Passe-fils obturateurs en plateaux
 - Incorporation d'un profil de serrage inox pour paroi de séparation démontable (hors marché), compris joint caoutchouc noir.
 - Rideau métallique référence Dentel de chez la Toulousaine, motorisation axial noir avec frein, manœuvre de dépannage par câble de débrayage y compris accessoire de commande (voir carnet de détail)
- Finitions : Stratifié HPL décor bois de chez UNILIN ou équivalent, compris contrebalancement
Coloris au choix du maître d'ouvrage

Suivant plan de repérage

11.5. CLAUSTRAS

Ensemble formant claustra fixe menuisé, et composé notamment :

- Panneaux de fibres de bois aggloméré, épaisseur 5cm, formant module ajouré de 50cm de large.
- Motif obtenu par extrusion des panneaux. Façon de congé arrondi sur les contours.
- Façon de chanfrein sur les côtés des modules
- Encastrement en pied et en tête sur tasseaux fixés mécaniquement à la dalle et au plafond. Epaisseur du tasseau permettant de former joint creux.

Nombres de modules suivant plan de repérage. Finitions : Laque acrylique, application en deux couches minimum, type Neostar Satin de SEIGNEURIE ou équivalent de détail

- Panneau formant assise et dossier, épaisseur 28mm
- Ossature et renforts en tasseaux de bois massif, fixation mécanique sur cloison permettant une parfaite résistance de l'ensemble.
- Assise par galette en mousse haute densité 4kg/m³, avec finition par revêtement vinylique type EXTREMA AU de FLUSKO ou équivalent. Teinte suivant carnet des matériaux. Fixation amovible type Velcro ou équivalent permettant la démontrabilité pour entretien.

Finitions :

Chants du dossier, faces des panneaux : Stratifiés HPL" uni de chez POLYREY ou équivalent Teinte au choix du maître d'ouvrage

Chants de l'assise : Stratifié HPL décor bois de chez UNILIN ou équivalent, compris contrebalancement.

Teinte au choix u maître d'ouvrage

Ossature et renforts : Bois massif, essence : chêne Finition : vernis mat haute résistance en deux couches, type WOODLINE de GAUTHIER ou équivalent, à charge du présent corps d'état

Teinte au choix du maître d'ouvrage

11.6. BUREAUX SOINS

Ensemble formant un bureau et composé notamment :

- Cornière aluminium laqué support du plateau, fixation mécanique sur paroi verticale menuisée. Mise en œuvre de part et d'autre du plateau sur toute sa longueur, permettant une parfaite solidité de l'ensemble y compris les pieds de type Camar.
 - Plan de travail d'épaisseur 28mm hauteur du plan de travail 1.03m du sol fini
- Passe-fils obturateurs en plateaux

Localisation : Suivant plan de repérage

11.7. BUREAUX SOINS PROPRE

Ensemble formant un bureau et composé notamment :

- Cornière aluminium laqué support du plateau, fixation mécanique sur paroi verticale menuisée. Mise en œuvre de part et d'autre du plateau sur toute sa longueur, permettant une parfaite solidité de l'ensemble y compris les pieds de type Camar.
 - Plan de travail d'épaisseur 28mm hauteur du plan de travail 1.03m du sol fini
- Passe-fils obturateurs en plateaux

Localisation : Suivant plan de repérage

11.8. BUREAU TERTIAIRE

Ensemble formant un bureau et composé notamment :

- Cornière aluminium laqué support du plateau, fixation mécanique sur paroi verticale menuisée. Mise en œuvre de part et d'autre du plateau sur toute sa longueur, permettant une parfaite solidité de l'ensemble y compris les pieds de type Camar.
 - Plan de travail d'épaisseur 28mm hauteur du plan de travail 1.03m du sol fini
- Passe-fils obturateurs en plateaux

Localisation : Suivant plan de repérage

11.9. BUREAUX 3PH

Ensemble formant un bureau et composé notamment :

- Cornière aluminium laqué support du plateau, fixation mécanique sur paroi verticale menuisée. Mise en œuvre de part et d'autre du plateau sur toute sa longueur, permettant une parfaite solidité de l'ensemble y compris les pieds de type Camar.
 - Plan de travail d'épaisseur 28mm hauteur du plan de travail 0.74m du sol fini
- Passe-fils obturateurs en plateaux

Localisation : Suivant plan de repérage